



COMMISSION EUROPÉENNE

Comité de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail de Bruxelles

Bruxelles, le 5 février 2007.
CSHT/OB D(2007) 15335

COMPTE RENDU DE LA 251^E REUNION DU 18 JANVIER 2007

Présents : Mme. Groebner – Présidente
M. Blanc – Vice-président
M. Bouillon – Secrétaire
Mme. Rangel, MM. Bindels, Perfetto et Materné (membres désignés par l'Administration)
Mmes. Lipton, Mormile, MM. Adurno, Van Bennekom et Wurzler (membres désignés par le Comité du personnel)
Mme. Dr. Martins (Service Médical), MM. Calvo et Thaeter (USHT) (Conseillers)
M. Hutchins (Directeur ADMIN.DS) Invité.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 250^{ÈME} REUNION DU 06-12-2006

Le projet de compte rendu de la 250^{ème} réunion du 6 décembre 2006 est adopté.

2. VIE DU COMITE :

2.1. Adoption du programme de travail 2007

- Mme. Mormile signale que le comité paritaire la Mobilité sera remis en place et propose donc de remplacer ce thème du programme par les Restaurants.
- M. Perfetto demande pourquoi le programme reprend la politique des achats. Mme Lipton rappelle que ce fut la raison d'être d'un groupe de travail par le passé et cite la récente affaire concernant les prétendues malversations au sein de l'OIB. Elle propose de réactiver ce groupe de travail afin qu'il puisse se pencher sur les achats, ainsi que sur l'aspect ergonomique du mobilier. Mme. Groebner est d'accord pour qu'un groupe de travail se penche sur les aspects ergonomiques et sécurité du mobilier. M. Van Bennekom relate un récent appel d'offre en vue du remplacement des copieurs, lors duquel on a fait appel à un comité notamment constitué de fonctionnaires de différentes DGs, pour tester l'ergonomie du matériel, du point de vue utilisateur final.

La Dr. Martins propose à cette occasion de réaliser un exposé sur l'ergonomie du mobilier et du matériel informatique. La Présidente est d'accord.

M. Adurno se félicite de la réactivation du groupe de travail achats et souligne l'intérêt qu'il y aurait à ce qu'il puisse étudier les composants du matériel.

La Présidente récapitule le titre final : 'Aspects santé et hygiène des achats de biens mobiliers'

- Concernant les produits de nettoyage notamment, Mme. Mormile souligne que le Comité devrait recevoir les cahiers des charges d'appels d'offre afin d'avoir des informations sur la composition des produits et pouvoir en étudier les dangers.
- Concernant le thème de la restauration qui remplace la mobilité, la Présidente propose que l'on retienne le titre : 'Hygiène dans les bâtiments (y inclus Restaurants)'
- Concernant le harcèlement moral et sexuel, Mme. Lipton signale que le Comité est partenaire de cette politique et qu'il sera informé et consulté. Elle propose d'inviter un psychiatre de la Commission afin que le Comité reçoive des informations sur ce sujet. La Dr. Martins ajoute qu'il s'agit de la Dr. Simonet.
- M. Wurzler se félicite de l'existence des contrats de maintenance mais souhaite pouvoir définir l'approche de leur présentation et avoir suffisamment de détails pour obtenir une vue plus précise de leur fonctionnement et de leur évaluation. Il propose de se mettre d'accord avec M. Bindels pour formuler les questions à aborder préalablement à la présentation. M. Adurno souhaite que soit abordé la question de qui a la maîtrise de ce que les firmes extérieures contrôlent lors de leurs prestations. Cela concerne les organismes de contrôles agréés souligne M. Wurzler en complément. M. Calvo renouvelle sa disponibilité à présenter à nouveau les mécanismes en action entre les organismes et l'USHT.
- Moyennant les modifications citées, le programme de travail est adopté.

2.2. Adoption du calendrier des réunions 2007

Le calendrier des réunions 2007 est adopté.

La Présidente signale que M. Gabor Zupko (Directeur ff OIB) a été invité à la réunion du 8 février 2007 – au lieu du 18 janvier, afin d'avoir le temps de la discussion.

2.3. Constitution d'un groupe de travail ad hoc sur la révision du règlement du CSHT

La Présidente annonce qu'un projet de règlement interne est en cours de rédaction (motivé par la Décision 'Action 56' de la CE) sur lequel elle souhaite qu'un groupe de travail ad hoc puisse se pencher, dont elle propose la constitution. Elle suggère que deux représentants de chacune des parties se joignent à ce GT ad hoc. Les volontaires sont Mme. Lipton et M. Wurzler côté représentation du Personnel et MM. Spangenberg et Perfetto côté représentation de l'Administration. Le secrétaire prêtera son assistance à ce GT et le convoquera rapidement pour une première réunion sur le projet de règlement. La Président suggère que M Spangenberg préside ce groupe ad hoc mais du à son absence lors de cette réunion va le contacter pour confirmation.

La Dr. Martins en profite pour signaler qu'elle et le Dr. Loodts ont effectué la répartition des groupes de travail auxquels ils participeront et qu'elle en enverra la liste au secrétaire. La Présidente la remercie et convient que le Service Médical soit également invité au GT ad hoc sur le Règlement Intérieur lorsqu'on traite des questions qui sont d'importance particulière pour ce service.

3. INCIDENTS / ACCIDENTS

La Présidente cite les deux rapports d'incidents (n° 3 et 4) ajoutés le matin même. Le premier traite d'un message de l'USHT à l'attention des occupants de MADDO, concernant l'importance de la fermeture des fenêtres préventivement aux vents violents annoncés pour la journée. Le second traite d'un incendie de voiture à GUIM.

- En réponse à M. Adurno, M. Calvo explique que la voiture qui a pris feu n'a heureusement pas occasionné de dégâts importants aux autres voitures, que le feu s'est déclenché sous le capot moteur et que cet incident sera suivi d'une enquête des assurances. Une conséquence du feu a été une fuite d'eau. Il signale que ce genre d'incident arrive en moyenne tous les 3 – 4 ans.
- M. Wurzler demande si la CE est équipée pour déplacer d'urgence les voitures. M. Calvo explique que non et que de toute manière, il était déjà trop tard pour approcher le véhicule lorsque le feu fut constaté. C'est la raison pour laquelle les services d'urgence ont immédiatement appelé les pompiers de la ville de Bruxelles. Il ajoute que des fumées sont montées aux étages du GUIM au travers de gaines techniques. M. Bindels informe que l'OIB va investiguer ce sujet des trémies laissées ouvertes.
- M. Van Bennekom demande quelles assurances vont payer le nettoyage des voitures salies par les fumées. M. Calvo informe qu'il a conseillé aux propriétaires des autres voitures voisines de consulter leur assurance et que cette question sera suivie par les compagnies d'assurance; qu'il s'agit d'une affaire privée entre propriétaires.
- M. Van Bennekom signale que – concernant les lieux de regroupements – on ne sait pas où est celui pour le B-28. M. Calvo informe que le site de l'USHT indique cette information et qu'une réunion d'information pour les ECI/EPI est prévue pour ce bâtiment.
- Concernant le rapport sur MADO (n° 3), M. Van Bennekom souligne qu'il ne s'agit pas d'un incident à proprement parler et que la remarque sur les fenêtres avait déjà été faite lors des visites du Groupe Immeubles avant l'acquisition du bâtiment. Mme. Lipton atteste de la difficulté de fermer les fenêtres pantographiques. M. Bindels informe que le problème de fermeture est en cours de discussion avec le vendeur de la Tour. Mme. Lipton demande s'il s'agit de l'unique bâtiment avec ce modèle de châssis. M. Calvo souligne qu'il s'agit de fenêtres ouvertes par des fumeurs clandestins. La Présidente propose que cette affaire soit suivie.
- Mme. Lipton demande quelles suites disciplinaires peuvent être données contre les fumeurs. M. Calvo explique qu'un rappel de l'interdiction par la hiérarchie du fumeur est prévu.

4. PRESENTATION ET DISCUSSION AVEC M. HUTCHINS (DIRECTEUR ADMIN.DS)

La Présidente accueille M. Steve Hutchins, Directeur de l'ADMIN.DS et le remercie de sa présence auprès du CSHT.

M. Hutchins remercie le Comité de le recevoir pour la deuxième fois. En tant que Directeur de l'ADMIN.DS, il se déclare content d'accueillir l'USHT au sein de sa Direction et propose de présenter le sujet de l'implémentation de la politique harmonisée de sécurité et d'hygiène sur base de l'excellent document préparé par M. Calvo qu'il remercie.

Il estime notamment logique que la CE se pourvoie en interne de règles de sécurité et d'hygiène issues des directives qu'elle impose aux états membres. Ces règles internes ont fait et feront l'objets de consultations auprès du Service Juridique et ont pour origine la Directive Cadre de 1989 dont elles suivent les lignes directrices. Citant les différents thèmes de la politique harmonisée, il précise notamment qu'il est prévu une délégation des pouvoirs aux directeurs généraux Relex, Tren, Cette politique est constituée de trois niveaux : adoption des règles, mise en place et contrôle de l'application. D'ici au 26 avril 2008, l'implémentation doit pouvoir être réalisée, ce qui implique la prise en compte de la législation nationale locale et certains ajouts liés au Protocole sur les Privilèges et Immunités. Cette proposition ayant reçu l'aval du Directeur Général de l'ADMIN, une consultation du Service Juridique sera suivie de celle de

l'ADMIN.B et permettra la mise en place de ces règles avant le délai imposé. Le niveau de protection sera donc égal à celui disponible dans le pays.

M. Adurno demande si, au-delà des niveaux liés aux législations belge et luxembourgeoise, il est prévu de faire appel aux meilleures législations des états membres afin d'offrir au fonctionnaire le niveau le plus élevé de protection et d'hygiène.

M. Wurzler demande s'il est prévu qu'une proposition soit élaborée par un consultant. M. Hutchins explique que le rapport coût / délai n'est pas efficace ni pertinent, raison pour laquelle cette solution n'a pas été retenue.

Mme. Mormile s'inquiète que l'adoption des meilleurs pratiques parmi les états membres soit bien prévue dans la l'implémentation de la décision.

M. Hutchins se dit conscient de ces soucis et a l'intention d'examiner les demandes particulières. Il informe avoir pris des contacts avec l'OIB afin qu'un plan-type soit établi, dans l'optique de ne pas gaspiller le temps et l'argent en poursuivant des coutumes inefficaces. Il est en train de former un groupe de travail avec l'OIB pour examiner la répartition des compétences entre OIB et DS. Pour ce qui concerne la gestion des crises, il précise que seule la DS est compétente.

Il annonce un 'memorandum of understanding' entre l'OIB et la DS avant fin mars 2007 afin de pouvoir travailler de manière plus coordonnée et coopérative.

Il ajoute que pour lui, il n'est pas question de compromettre la 'safety' du personnel et qu'il n'est pas question de mettre de côté les exigences safety, tout en restant pratique et opérationnel. Il pourra y avoir des transferts de ressources entre OIB et DS mais sans amoindrir la 'safety' pour la CE.

M. Adurno exprime son scepticisme sur la nouveauté en général et rappelle l'importance de considérer les 'bonnes choses' du passé. M. Hutchins veut construire sur le passé et améliorer, tout en souhaitant établir une bonne relation avec le Comité.

M. Hutchins informe de la poursuite de l'évaluation des risques sur les postes de travail et de l'implication de l'OIB dans ce projet dont l'implémentation nécessitera des évaluations futures.

En tant que vétérinaire de formation et ayant travaillé dans le secteur de l'inspection, il estime devoir y avoir une séparation entre le contrôle et la mise en œuvre. L'USHT doit développer ses capacités d'auditeur indépendant afin que la safety et l'hygiène soient protégés. Un travail avec l'OIB permettra de distinguer le contrôle de l'implémentation. Ceci est à ses yeux un point très important ainsi que l'évacuation et l'urgence.

La Présidente remercie beaucoup M. Hutchins pour cette présentation.

Mme. Mormile, après avoir remercié M. Hutchins se déclare contente d'entendre que la coordination avec l'OIB sera renforcée car il existe une étude selon laquelle elle fait défaut. Elle mentionne également des demandes portant sur le suivi convenable des plaintes, sur des rapports sur l'état de santé des bâtiments et rappelle de ses vœux la prise en compte des normes établies dans les états membres.

Mme. Lipton souhaite connaître les avantages et inconvénients du fait que l'USHT ait rejoint la DS, demande si le fait de respecter le droit belge implique le déplacement de l'USHT par rapport à la DS et s'il est prévu un changement dans les ressources actuelles de l'USHT.

M. Wurzler souhaite obtenir un exemple concret de la répartition des responsabilités entre DS/USHT et OIB et demande s'il est prévu d'avoir un pôle luxembourgeois pour l'USHT.

M. Hutchins rappelle le projet de 'memorandum of understanding' qui sera soumis à l'attention du Comité pour remarques avant fin mars 2007. Le traitement des plaintes sera inclus par le comité de coordination DS/OIB qui sera constitué pour mieux répondre aux attentes du personnel. Selon la mission confiée par M. Chêne, la DS est responsable du planning de crise en coordination avec le SG.

Concernant le suivi de la loi belge, M. Hutchins se dit prêt à examiner les points liés aux autres états membres et prendra avis auprès du CSHT si le Service Juridique rend un avis positif. Mme. Mormile propose l'idée d'une clause dans le texte. M. Hutchins explique qu'il envisage la création de règles détaillées lors d'une autre phase, solution plus souple. Mais il réserve toute décision avant l'avis du SJ.

M. Hutchins explique sa volonté initiale d'intégrer l'USHT au sein de la DS et salue le professionnalisme de l'unité. Il a l'intention de faire fonctionner ce choix en travaillant de manière la plus efficace possible.

Concernant les ressources, il constate qu'il n'y a pas de problèmes avec les ressources disponibles mais que des discussions avec l'OIB pour rééquilibrer les ressources sont possibles. M. Calvo complète ; la politique menée depuis 2 ans consiste à faire autant avec plus de qualité par des formations adéquates; la plupart des membres de l'unité ont suivi avec succès une formation de conseiller en prévention niveau 3, deux ont poursuivi vers le niveau 2 et entament un niveau 1. Un conseiller niveau 1 a été recruté (Mme. Paternot), et M. Calvo estime être en mesure d'affronter les défis. M. Hutchins remercie M. Calvo d'avoir reporté la date de son départ à la retraite et de poursuivre son travail.

Mme. Lipton regrette que l'USHT ne puisse dédier une personne au suivi des travaux dans le CCAB. M. Calvo explique que la coordination des chantiers revient à l'OIB, que l'USHT effectue de la coordination de sécurité, ce qui est une fonction spécifique remplie par un coordinateur dans le cadre du contrat avec l'organisme de contrôle agréé, et que cette personne travaille simultanément sur plusieurs chantiers. Mme. Lipton adressait sa question à M. Hutchins, en prévision des difficultés d'exécution des travaux. M. Hutchins explique avoir confiance en ses chefs d'unité et souhaite faire du CCAB une démonstration de la coordination entre OIB – DS et CSHT.

Concernant les questions de M. Wurzler, M. Hutchins dit avoir son idée mais ne souhaite pas en discuter avant la coordination avec l'OIB. En principe, les urgences restent à la DS. Une évaluation des risques doit être menée et il propose d'en rediscuter. Concernant le Luxembourg, trois postes ont été créés explique M. Calvo ; 1 AD et 2 AST. M. Hutchins précise que le chef d'unité demeure M. Calvo.

La Dr. Martins demande confirmation que les médecins du travail poursuivent leur participation au traitement des plaintes en coordination avec l'USHT. M. Hutchins confirme le maintien des relations entre USHT et Service Médical. Il ajoute que à l'instar de M. Chêne, il ne tolérera pas le manque de coordination entre les directions ADMIN.

M. Adurno salue l'engagement de M. Hutchins et l'efficacité de M. Calvo. Il souhaite que l'on retrouve le sens des responsabilités.

La Présidente remercie M. Hutchins pour sa présentation et ses réponses et se réjouit de recevoir le 'memorandum of understanding'.

5. POLITIQUE & PROJETS IMMOBILIERS

M. Bindels énonce les points :

- J-37 : prolongé suite à l'absence de décision. Sera abandonné fin mai ou fin août.
- LX40 : contrat signé
- C100 : abandonné fin 2006
- IMCO : abandonné fin février / début mars 2007
- Cornet-Leman (future crèche) : acquit - projet pas encore démarré

La Présidente mentionne l'invitation de M. Bindels pour la visite du L-56. M. Bindels précise que la visite de janvier n'ayant pas eu lieu, il a reprogrammé une visite après la réception qui se tiendra le 24 janvier.

M. Adurno demande quel service viendra s'installer au Covent Garden. M. Bindels explique que ce sont les experts du Programme Cadre n° 7 de la RTD.

6. SUIVI DES SUJETS RECURRENTS

6.1. Suivi de la situation au CCAB – compte rendu des travaux

La Présidente demande si les travaux vont commencer. M. Bindels explique qu'il ne s'agit que de rafraîchissements; nouvelles moquettes, peintures, faux plafonds mais que le marché n'est pas encore attribué. Le contrat sera signé courant février. Des réunions devront avoir lieu entre l'OIB.2 et le prestataire ainsi qu'une coordination avec le SCIC pour trouver la meilleure période durant laquelle les travaux pourront avoir lieu.

Mme. Lipton demande s'il est prévu d'impliquer le Service Médical concernant la composition des produits. M. Bindels n'y voit aucun problème; ce sera fait. La Dr. Martins dit avoir reçu des fiches sur les tapis posés au G-12. La Présidente demande à quelle étape le Service Médical peut être consulté le plus tôt possible. La Dr. Martins explique qu'elle intervient en cas de plainte et analyse les facteurs de risques ainsi que les produits. M. Thaeter précise que les fiches de sécurité sont établies sur 16 critères différents et définissent la limite d'usage sur chantier. La fiche technique, qui est autre chose, traite de la composition.

M. Adurno informe qu'il existe un Comité de suivi des travaux au CCAB. Il se demande si des locations de salles seront prévues durant les travaux et souhaite que l'on n'oublie pas le problème de la distribution de l'eau pour laquelle aucune solution n'a été apportée à la CE. Il souligne le problème de densité du public dans les salles, ainsi que la problématique des banquets et de leurs conséquences sur les voies d'évacuation ainsi que les problèmes potentiels d'hygiène liés. Il termine en mentionnant que les problèmes d'odeurs dans les urinoirs ont pu être améliorés grâce à un nettoyage plus fréquent.

Le secrétaire demande que le Comité reçoive les ordres du jour et compte rendu de réunion de ce comité 'CCAB' afin de pouvoir coordonner les travaux du CSHT. Mme. Mormile explique que Mme. Lipton, M. Adurno et elle-même font partie de ce comité 'CCAB'. Mme. Lipton explique que ce comité de suivi a été mis en place par M. Chêne suite aux demandes du CLP sur pression des interprètes. La Présidente demande d'être tenue informée des documents émanant de ce comité.

6.2. Présentation des résultats d'analyse des Composés Organiques Volatiles faite par Vinçotte au G-12, par Mme. Paternot

En l'absence de Mme. Paternot, la Présidente propose de reporter ce point à la réunion du 8 février 2007. Mme. Lipton souhaite que soit ajouté au projet d'ordre du jour de cette réunion la question de l'analyse de l'air par les experts d'ISPRA.

7. DIVERS – QUESTIONS SUR LA LIPOATROPHIE SEMI-CIRCULAIRE (MME. MORMILE)

La Dr. Martins confirme un cas en consultation de lipoatrophie semi-circulaire (LSC) au BERL. Il s'agit de striures sur les cuisses dues notamment à l'électricité statique, que l'on observe chez certaines personnes travaillant dans des bureaux de deux. La LSC est multifactorielle mais un facteur est nécessaire; une humidité relative inférieure à 40%. La Dr. Martins estime qu'il sera nécessaire de vérifier l'humidité dans ce bureau du BERL. Elle ajoute que l'on observe souvent ce phénomène au début de l'hiver, car la différence entre température intérieure et extérieure n'est pas forte, ce qui contribue à l'obtention d'une humidité relative intérieure basse. Un facteur facilitant l'apparition de striures est le port d'habits synthétiques (bas, collants notamment) car ils contribuent à l'augmentation de la charge en électricité statique. En fonction de la position d'assise de la personne à son bureau, on observe que la charge d'électricité statique a tendance à s'effectuer au niveau des jambes, d'où l'apparition de striures sur les cuisses.

Mme. Mormile demande s'il existe une corrélation avec la présence du PC sous le bureau. La Dr. Martins confirme cette corrélation et ajoute que la charge en électricité statique dans le tissus active le travail des cellules macrophages, qui détruisent alors les graisses de manière trop importante ce qui conduit à l'apparition de striures. Des biopsies montrent des microhémorragies des vaisseaux capillaires, ce qui provoque des douleurs. Au-delà de l'aponévrose, on ne vérifie plus d'effets dans les tissus plus profonds (muscles notamment). La Dr. Martins explique enfin que les graisses s'accumulent par amas chez la femme, les effets de la LSC sont plus visibles que chez l'homme, chez qui les graisses sont retenues dans la fibrine, qui fonctionne comme un filet rétenteur et empêche de rendre visible la forte diminution des graisses.

Mme. Mormile demande quelles solutions sont disponibles. La Dr. Martins relate les modifications apportées au mobilier ; bureaux à bords biseautés, écrans LCD en remplacement des écrans à tubes cathodiques, tapis antistatiques sous les écrans. Un test en aveugle sur deux chaises antistatiques effectué par la Dr. Martins n'a pas prouvé leur efficacité face à ce problème. Elle relate des cas dans les bâtiments BU, où la solution fut de séparer les écrans placés dos-à-dos, permettant également de séparer les nombreux câbles participant au champ électrostatique. Elle ajoute que, concernant les tours PC placées sous la table, un éloignement au-delà du pied du bureau suffit à écarter tout danger. Mais elle indique qu'il n'est pas possible de définir une valeur de champ électromagnétique pour les PC à partir des données dont elle dispose. Tout comme il n'est pas clairement vérifié que le PC ait un effet confirmé sur le phénomène de LSC.

M. Thaeter explique que la source de champ électromagnétique dans un PC se trouve dans le transformateur, mais que ceux-ci étant de plus en plus miniaturisés, le champ n'est pas pour lui préoccupant. Il porte son attention sur le placement du PC sur le bureau, sur le câblage électrique lié et sur le câble antivol métallique pouvant participer à un champ électromagnétique. Les personnes qui s'installent à un bureau devraient respecter certaines règles leur permettant d'éviter au maximum de rester dans l'enceinte d'un champ électromagnétique. La Dr. Martins confirme que cela fait partie des efforts qu'elle fait lors de ses présentations et séances d'information, mais qu'il reste également vrai qu'il existe beaucoup d'hypothèses dans ce domaine.

La Présidente propose que ce sujet puisse devenir un thème si souhaité.

Mme. Mormile suggère que le Comité contacte les experts d'ISPRA dans ce domaine afin de voir les risques et les mesures préventives pouvant être prises.

M. Bindels demande confirmation que si l'on parvient à augmenter le pourcentage d'humidité relative, le problème peut être résolu. La Dr. Martins pense qu'il y a des chances.

* * *

La Présidente demande à M. Calvo si les experts d'ISPRA ont pu être contactés concernant le projet d'analyse de la qualité de l'air dans le bâtiment G-12. M. Calvo répond positivement; le programme de travail pour 2007 des experts d'ISPRA a été adopté et il s'agit désormais de vérifier si l'USHT dispose du budget permettant de financer leur mission à Bruxelles.

* * *

Annexes : 1. Programme de travail 2007
 2. Calendrier des réunions 2007

La prochaine réunion du CSHT se tiendra le jeudi 8 février 2007.

Les membres recevront confirmation par le secrétaire.

Olivier Bouillon – Secrétaire du CSHT.

* * *